

Adresse postale 16 rue Ausone 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 81 63 89

Site

https://www.velo-cite.org

Courriel

contact@velo-cite.org

Facebook

Vélo Cité Bordeaux Métropole

N° SIRET

432 883 825 000 031

Code APE 9499Z

n° d'agrément organisme de formation / préfecture de la Gironde : n°72330976833

non assujetti TVA

Association locale d'usagers (Préfecture de la Gironde)

Adhérente à la FUB : Fédération nationale des Usagers de la Bicyclette

> Sous convention avec Bordeaux Métropole

Objet > Publication du bilan d'étape du plaidoyer 2020-2026

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous informer que le bilan d'étape du plaidoyer 2020-2026, porté par notre association Vélo-Cité, a été publié en ce début de mois de juin 2025.

Il est accessible à cette adresse suivante :

https://velo-cite.org/bilan-detape-du-plaidoyer-2020-2025/

Ce document dresse un état des lieux de l'avancement des engagements pris en faveur du développement du vélo sur la métropole, sur la base du plaidoyer signé en 2020 par 15 maires élu·es ou réélu·es (et 48 candidat·es).

Une première lettre d'information, contenant des demandes d'informations, vous avait été adressée en avril 2024.

Nous remercions chaleureusement les 12 communes qui nous ont déjà fait part de leurs retours et ont contribué à enrichir ce travail.

Nous tenons particulièrement à **féliciter** les communes ayant d'ores et déjà atteint **la note de D**, correspondant à **au moins 25 % d'engagement** sur un plaidoyer exigeant et ambitieux. Cette note D est représentée en vert clair sur notre carte — un choix visuel que n'a malheureusement pas repris l'infographie publiée par Sud-Ouest.

Le détail concernant votre commune est disponible ici :

https://velo-cite.org/wp-content/uploads/2025/06/bilan-etape-Saint-Vincent-de-Paul.pdf

Une **actualisation du bilan sera publiée courant octobre**. Elle intégrera les retours que les communes nous auront transmis d'ici là.

Une présentation à destinations des adhérent es sera aussi réalisée.

Nous vous invitons, donc, à nous faire part de toute correction d'ici la mi-septembre afin que l'actualisation reflète au mieux votre action.

Par souci d'équité, plusieurs indicateurs du bilan reposent sur des données issues de l'open data métropolitain, notamment les aménagements et le nombre d'arceaux. Ces données, centralisées et gérées par Bordeaux Métropole, assurent un traitement homogène entre toutes les communes. Comme l'an dernier, nous invitons les communes à signaler directement aux services de la métropole toute anomalie ou erreur relevée dans ces données.

Nous comprenons qu'il peut être décevant qu'un nouvel aménagement ne soit pas pris en compte dans le bilan de l'association. Toutefois, utiliser l'open data est la seule possibilité pour l'association de traiter équitablement les communes.

À titre d'information, **ni les critères d'évaluation ni le barème ne seront modifiés**. Ils s'appuient sur les éléments du plaidoyer de 2020, garantissant une lecture équitable, connue de longue date et partagée pour l'ensemble des communes de la métropole.

Le nouveau bilan comportera 2 nouvelles notions : une identification des communes dont le ou la maire s'était engagé à respecter le plaidoyer en 2020 et mettra en avant la note du baromètre 2025 de la FUB, dont les résultats seront rendus public le 18 septembre.

Enfin, pour terminer, **Vélo-Cité** souhaite rappeler son **indépendance** de toute mairie ou parti politique : une analyse du bilan permet d'ailleurs de remarquer que toutes les sensibilités politiques ont reçu un ou des bilans sensiblement positifs (> D) mais aussi au moins un bilan inférieur.

L'association rappelle sa volonté d'accompagner toutes les politiques en faveur du vélo, comme elle accompagne toutes les entreprises et tous les citoyens souhaitant être accompagné∙es.

Restant à votre disposition pour tout échange ou complément, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'équipe de Vélo-Cité, Virginie Simonnet et Paul Lopez